# Amendes

Forfait général ou désistement tardif d’une équipe inscription conservée

Désistement d’un organisateur 50€

Forfait d’une équipe sur une journée 25€

Non-respect des clauses des articles 5

 (défaut de JA ou d’arbitre) 100€/JA

Défaut d’organisation

 (pas de sonorisation, manque bénévole, absence de buvette,…) 25€

# Bonus financier

Pas de bonus financier prévus en IC-D-45

# Pénalités sportives

Forfait général

 → interdiction de remontée d’une ou plusieurs saisons

Désistement tardif

 → interdiction de remontée d’une saison

Joueur non en règle (article 7)

 → un point de pénalité au classement général par journée

 → matchs où le joueur a été aligné perdus par forfait

→ le joueur sera également susceptible d’être suspendu pour une ou plusieurs rencontres

Erreur de hiérarchie

 → un point de pénalité au classement général plus le match 2 perdu

Match non joué (sauf à la suite d’une blessure, voir article 14

 → Pas de pénalité prévue en IC-D-45

Non-participation d’une équipe sur une rencontre

 →rencontre perdue par forfait 0-8, 0-16, 0-336 ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément